

Rapports de comités

Pourquoi ainsi répudier ce que les gens ont fait? Je trouve que... évidemment, là on vient de voir clair un peu plus dans le jeu du gouvernement conservateur. C'est que les députés conservateurs qui étaient ici de bonne foi et qui pensaient que, comme députés, ils avaient un rôle à jouer, ils sont allés au Comité des finances, du commerce et des questions économiques et ils ont étudié de bonne foi après avoir reçu des mémoires de plusieurs personnes, de plusieurs groupes qui sont venus en présenter et ils ont siégé du 6 mars au 27 mars, je pense, une, deux, trois, six séances, ils ont reçu des avis d'experts de l'extérieur, ils ont trouvé que certaines choses avaient du sens et ils en ont fait avec les gens du NPD et les libéraux une recommandation à la Chambre. Maintenant, le gouvernement se rend compte qu'il est «pogné» avec des recommandations que lui ont faites les députés de son parti... et là, ils essaient de les passer en dessous du tapis. C'est le député de Lethbridge-Foothills qui a été chargé... le grand défenseur des producteurs de betteraves à sucre de l'Ouest canadien, qui a été chargé de faire la vilaine tâche de proposer que ce soit envoyé en dessous du tapis pour être capable ainsi de se débarrasser de recommandations des députés conservateurs qu'on ne veut pas mettre en application.

Ces recommandations qui sont contenues dans le rapport qui a été déposé à la Chambre le 1^{er}... Monsieur le député à ma droite, s'il a le droit de parole, monsieur le Président, il pourra utiliser ses 20 minutes tout à l'heure...

M. Boudria: A l'extrême droite!

M. Garneau: A l'extrême droite, oui. D'ailleurs, monsieur le Président, il y a d'autres députés, dont le député qui était le secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui a été démis de ses fonctions et qui pourrait peut-être nous dire à quelle date les cultivateurs, les producteurs agricoles du Québec vont pouvoir bénéficier du chèque de «rubber» de l'actuel ministre des Travaux publics (M. La Salle).

Je rencontre des cultivateurs québécois à l'occasion et cela touche le financement très directement, monsieur le Président. Je rencontre des cultivateurs qui ont dit: Nous, nous avons voté conservateur parce que l'actuel député de Joliette, l'actuel ministre des Travaux publics, nous avait promis un chèque de 13 millions. Il se promenait avec un grand chèque comme cela durant les élections sur lequel était marqué 13 millions à payer aux producteurs de porc. Monsieur le Président, on est aujourd'hui le 13 décembre 1985, cela va faire un an et quelques mois, bientôt un an et demi que la promesse du chèque de 13 millions aux cultivateurs québécois, aux producteurs de porc a été faite, et ils attendent toujours leur chèque. Il semble bien que le chèque du ministre des Travaux publics n'ait pas été encaissable. C'est un chèque de «rubber» comme on dit dans les termes du métier. J'espère bien qu'il y aura des députés du parti conservateur du Québec qui viendront nous entretenir de cette question-là.

Mais il y a des problèmes très sérieux au niveau du financement de l'agriculture et pour ceux et celles... et il y en a qui disent que c'est uniquement dans l'Ouest canadien... c'est vrai que dans l'Ouest canadien, à cause de la sécheresse, à cause des sauterelles qui ont dévasté une grande partie des récoltes, il y a plusieurs fermiers qui sont en difficulté. Mais le problème existe aussi dans d'autres régions du Canada. C'est pourquoi les députés qui ont siégé au Comité des finances, du commerce et des questions économiques ont été bien avisés de

faire des recommandations précises au gouvernement concernant le financement de l'agriculture et que, évidemment, si ce rapport était adopté, plusieurs secteurs de l'économie agricole, plusieurs types de productions et la plupart des régions agricoles du Canada bénéficieraient de la mise en application de ce rapport.

Évidemment, même si on ne fait pas référence directement aux offices de production agricole en ce qui regarde les producteurs de tabac, il est sûr que ces producteurs-là, qui sont venus sur la Colline parlementaire à quelques reprises au cours des derniers jours, tireraient avantage soit des mesures de financement qui sont proposées ou encore de l'application de certaines des mesures également concernant l'interprétation de l'article 31, par exemple, en ce qui a trait à Revenu Canada. Je suis certain qu'il y aurait plusieurs producteurs agricoles qui en tireraient avantage, si on mettait en application véritablement la question assez grave qui a été soulevée dans ce rapport concernant les faillites des fermiers et la façon dont on traite les gens qui sont en difficulté dans la période de conciliation, entre le moment où l'institution financière indique son intention de resserrer les vis et celui où un geste concret et précis est posé.

● (1430)

Partout où nous sommes allés dans l'Ouest, tous les groupes de cultivateurs ont soulevé ce problème—ils demandent, et je me fais leur porte-parole pour soulever cette question aux députés du gouvernement—de la saisie des biens et des équipements qui est faite de façon rapide dans certaines occasions, et on demande non pas d'éliminer tous les droits qui peuvent être ceux des institutions financières, mais surtout qu'il y ait un processus de discussion pour voir s'il n'y a pas moyen de trouver des solutions qui pourraient être des solutions intermédiaires, des solutions à moyen terme et qui permettraient à des fermiers qui sont en difficulté—ils ne renient pas qu'ils sont en difficulté—et bien souvent parce qu'ils ont agi sous la recommandation soit de fonctionnaires gouvernementaux, soit de fonctionnaires d'institutions financières, et ils demandent ce délai, un peu dans le sens du projet de loi privé que mon collègue d'Algoma (M. Foster) a déposé et qui, je l'espère, pourra être pris en considération par le gouvernement, cette forme de mesure-tampon, si on peut dire, pour éviter que, du jour au lendemain, un fermier se voie départir, soit de son équipement agricole ou encore d'une partie de son bétail. Quoiqu'il y ait dans ce rapport des suggestions fort valables qui peuvent ne pas être acceptées par le gouvernement dans leur ensemble, on aimerait bien qu'il y ait du côté ministériel des personnes mandatées, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ou son adjoint, ou celui qui est responsable du «Wheat Pool», ou d'autres comme l'adjoint parlementaire et qu'ils nous disent pourquoi les recommandations—et il y aura certainement aussi le côté des finances—pourquoi les recommandations qui sont faites ne peuvent pas être acceptées. Ils auront peut-être des raisons fort valables.

Tout ce que nous croyons c'est que ces recommandations ont été faites après étude, après consultations de plusieurs experts et il me semblerait tout à fait logique, si le gouvernement décide de ne pas appliquer ces huit recommandations, ou quelques-unes d'entre-elles, qu'il l'explique très clairement aux députés de la Chambre et à la population canadienne.